



international
jeunesse
représentation
fédéralisme
innovation sociale
formation

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 mai 2016

Clause Impact Jeunesse : plus de lois sans les jeunes !

Hier matin, le premier ministre Manuel Valls signait une circulaire introduisant la **Clause Impact Jeunesse** permettant d'évaluer systématiquement l'**impact des projets de loi et textes réglementaires sur les jeunes**. Mise en oeuvre dans plusieurs pays notamment au Québec dès 2001, la clause d'impact jeunesse vient mesurer la conséquence de chaque norme produite par l'Etat et **répond aux nombreux enjeux d'égalité favorisant ainsi une réelle justice sociale envers les jeunes**.

La FAGE félicite l'instauration de cette mesure qu'elle demandait depuis 2013. Lors de son congrès national de Strasbourg et des 3 comités interministériels égalité et citoyenneté (CIEC), en présence respectivement de Jean-Marc Ayrault et Manuel Valls, la FAGE a affirmé que **cet outil est indispensable pour la prise en considération de la parole des jeunes et de leur condition de vie**.

La clause d'impact jeunesse engage ainsi un premier pas **vers un nouveau mode de construction de futures politiques publiques à destination des jeunes**. Elle devra s'accompagner de la mise en place d'un **conseil d'orientation des politiques jeunesse**, réunissant toutes les parties prenantes des politiques jeunesse ayant pour objectif l'échange, le dialogue, et l'analyse autour des politiques publiques jeunes.

Replaçant **les jeunes au centre du processus d'élaboration des politiques publiques**, la clause d'impact jeunesse doit également s'accompagner d'un cadre de réflexion commune et continue entre les jeunes et les décideurs politiques. En effet, se basant sur l'exemple du dialogue structuré conduit par l'Union Européenne, ce processus de consultation participerait à **mettre chaque jeune en capacité de participer à la vie citoyenne**.

La Clause Impact Jeunesse est une avancée pour la jeunesse. La FAGE appelle le gouvernement à faire des mois à venir une séquence politique à destination des jeunes et à concrétisant l'acte 3 de la Priorité Jeunesse. La FAGE attend notamment des avancées sur le projet de loi égalité citoyenneté et des engagements forts à la rentrée 2016, notamment au regard du budget annuel alloué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche.

contacts presse

Sophie Boury
Attachée de presse de la FAGE
06 75 33 79 30
sophie.boury@fage.org

Alexandre Leroy
Président de la FAGE
06 86 63 41 44
president@fage.org

5 rue Frédéric Lemaître - 75020 Paris
Tél. +33 1 40 33 70 70 - contact@fage.org

www.fage.org

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNQUS
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, membre de l'ESU et du CNAJEP